

Colloque **CERCUEIL(S) & DROIT(S)**

28 NOVEMBRE 2025
8h30-19h30

**TOULOUSE, UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE,
ÉCOLE DE DROIT, SITE DE L'ARSENAL,
AMPHI MAURY**



touzeil.divina@gmail.com
droitsdelamort.com

Antoine Wiertz, *L'Inhumation précipitée*, 1854



CERCUEIL(S) & DROIT(S)

Colloque – Université de Toulouse

Université Toulouse Capitole – École de Droit dans le cadre du projet CODEMO, Toulouse's Science In and For Society (TIRIS), avec le soutien du Master Droit de la Santé – Université Toulouse Capitole, du laboratoire LARA-SEPIA – Université Toulouse Jean JAURES, de la société COEO & des associations Vie Droit Mort & Collectif L'Unité du Droit (éditions L'Épitoge).

**Toulouse, École de Droit, 28 novembre 2025, amphi Maury
Direction scientifique : Pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA**



(Antoine WIERTZ (1806-1865) – *L'inhumation précipitée* – 1854
Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique)

Chacune ou chacun sait ce qu'est un cercueil.

L'objet et ses formes, sa matérialité et même sa matière la plus souvent sollicitée (le bois) sont comme instinctivement connus de tous : ne dit-on pas que cela « sent » le sapin lorsque la Mort approche ?

Le Droit (ou les droits), grâce à la Médecine en particulier, peut désormais définir la Mort en la liant, cette fois ci en contrariété avec l'instinct commun, non à l'activité cardiaque seule mais en fonction, surtout, de l'absence continue d'activité cérébrale. Les Droits s'intéressent à la Mort de nombreuses façons et, depuis quelques années, on assiste même à un engouement juridique pour ce moment qui entraîne la plus fondamentale des novations juridiques (même si d'aucuns la contestent en Doctrine) : la transformation de la personne humaine et juridique en chose : le cadavre.

Toutefois, s'il existe déjà des études nourries et périodiquement interrogées et actualisées sur les définitions de la Mort et de la fin de vie, du service public et extérieur des pompes funèbres, des droits de succession(s) et de concession(s) funéraire(s), de la ou des domanialité(s) des cimetières et des sites cinéraires, des deux modes légaux – en France – de sépulture seulement autorisés (inhumation et crématisation depuis la Loi célébrant la liberté des funérailles le 15 novembre 1887) ainsi que des autres modes (souhaités ou proposés), il n'existe pas encore d'étude juridique – tendant à l'exhaustivité – sur le seul cercueil. **Il n'existe d'ailleurs *a priori* pas de définition juridique « officielle » de ce dernier.** C'est la raison pour laquelle, dans le cadre

et la continuité du projet Code.Mo (Commun des mortels) porté par le programme TIRIS (Toulouse's Science In and For Society), sous la houlette de l'association Vie-Droit-Mort, il est proposé un colloque – essentiellement juridique mais délibérément et nécessairement interdisciplinaire (avec le soutien du Master Droit de la Santé – Université Toulouse Capitole, du laboratoire LARA-SEPIIA – Université Toulouse Jean JAURES et de l'association Collectif L'Unité du Droit (éditions L'Épitoge)), chargé de questionner ou d'autopsier le cercueil à travers le(s) droit(s). **L'objectif de ce temps d'échange(s) scientifique(s) et technique(s) ne sera pas qu'académique. En effet, c'est volontairement en association et avec la participation de professionnels du secteur funéraire que la journée sera ouverte non seulement à l'ensemble de ces derniers mais encore à toute personne, même non-juriste, s'intéressant aux obligations juridiques actuelles imposées au cercueil en France (et à leurs justifications questionnées) mais encore à l'avenir proposée de cette même obligation juridique (Art. R2213-15 CGCT).**

Au service des vivants qui souhaiteraient notamment permettre de nouvelles modalités de sépultures (par exemple par humusation) ou par respect religieux de certaines traditions (notamment musulmanes) imposant une mise en terre sans cercueil avec un simple linceul, il est opportun – au service des vivants – de réfléchir à cette obligation. C'est ce à quoi nous vous invitons le **28 novembre 2025 à Toulouse. Les actes du colloque feront l'objet d'une publication** aux éditions L'Épitoge (Collectif L'Unité du Droit) à la suite du **Traité des nouveaux droits de la Mort** (2014 – 2 vol.) **et seront clos par une ou plusieurs proposition(s) normative(s)** (légales ou réglementaires).



Journée placée
sous le haut parrainage de M. le
Ministre Jean-Pierre SUEUR

8h30 Accueil

09h00 Allocutions de bienvenue

**Sous la présidence de Mme le
Pr. Isabelle POIROT-MAZERES,
codirectrice de Master Droit de la santé,
Présidente de l'Association Française
de Droit de la Santé**

**09h30 Concrètement, un cercueil,
qu'est-ce sinon une caisse ?**

Contenant, Conteneur, Réceptacle
**Pr. Céline CAUMON & Dr. Jérémie
ELALOUF** (LARA-SEPIIA, Pi-CDM, UT2J)

10h00 Quel « droit » au cercueil ?

*Histoire(s) & usage(s) des
cercueils & autres sarcophages*
Dr. Patrice GEORGES-ZIMMERMANN
(INRAP, TRACES, UT2J, archéo-anthropologie)

*Comment définir le cercueil & son
obligation en Droit ?*
Pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA (UTC, VDM,
École de droit)

10h45 - 11h00 Pause

*Quel est l'état du « droit au cercueil »
des « indigents » ?*

Mmes Aude BRUNEL & Clara DENAT
(Cadre de santé & élève Avocate
Chambres mortuaires & Médecine Légale
du CHU de Toulouse)

*Un « droit au cercueil » pour les
animaux ?*

Mme Caroline DE RAUGLAUDRE
(consultante funéraire, Toulouse)

*Un « droit » à l'image du défunt dans
son cercueil ?*

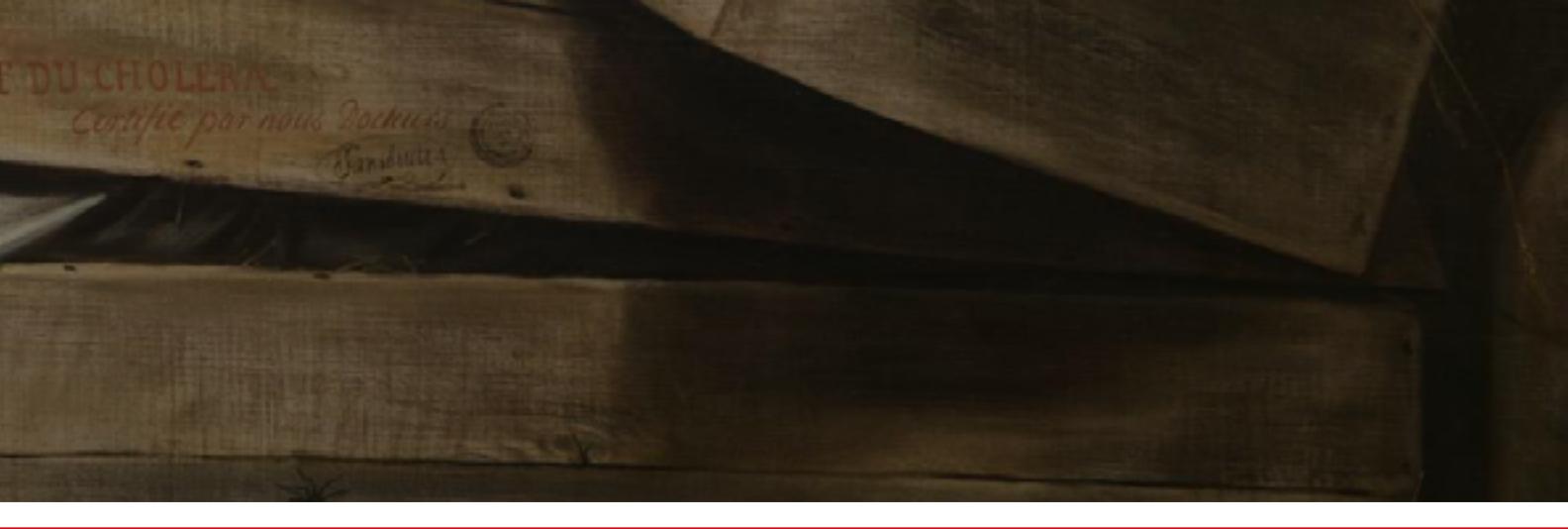
M^e Simon ARHEIX (Avocat au Barreau
de Toulouse, VDM) & **Pr. Mathieu
TOUZEIL-DIVINA**

12h15 Questions & débats
*(sous la direction de Mme Ghislaine
DELMOND, adjointe au Maire de
Toulouse)*

12h45 Buffet froid (mais libre)

**14h15 Quels « droits positifs » du
cercueil ?**

*Obligations & dérogations sanitaires
des bières*
Étudiant.e.s du **Master Droit de la Santé**
(dir. Pr. TOUZEIL-DIVINA)



Témoignage : la proposition de « cercueils écologiques »

M^e Laura LOISEL (cercueils PIVERT, Saint-Étienne)

Droits de fabrications, de ventes & police(s) du cercueil
Dr. Fouad EDDAZI (Orléans, VDM)

Droits fiscaux & taxes relatives au cercueil

Pr. Fabrice BIN (Sciences Po Toulouse, VDM)

15h55 Questions & débats
(sous la direction de Mme Karine BONNIN, directrice du Pôle funéraire Toulouse Métropole)

16h15 Pause

16h30 Un Droit sans cercueil ?

« in da housse » : le mort avant le cercueil à l'hôpital

Pr. Norbert TELMON (CHU-IML, Toulouse III)

Exhumations & cendres : le droit sur le cercueil après la sépulture

Dr. Ariane GAILLIARD (UTC, VDM, École de droit)

Des droits sans cercueils ? Droits de l'outremer & d'ailleurs

M. Théo FAUTRAT (Doctorant en droit public, UTC, COEO, VDM)

Les demandes socio-culturelles d'un droit sans cercueil

Mme Delphine CHENUET (COEO, VDM)

Le droit français ne pourrait-il pas, dans certains cas, se passer, de la bière obligatoire ? Propositions normatives

M. Théo FAUTRAT & Pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA

18h10 Questions & débats
(sous la direction de M. le Ministre, Jean-Pierre SUEUR)

18h45 Mortel Coquetel & photo Booth
« c'est dans la boîte » !